

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MALLEMOISSON

Dossier n° DP 004 110 24 00004

Date de dépôt : 29 janvier 2024

Demandeur : Commune de MALLEMOISSON

Pour : Extension de la toiture d'un bâtiment communal

Adresse terrain : L'esplanade Jean-Moulin Mallemoisson  
(04510)

Références cadastrales : B 1038 et B 1293

ARRÊTÉ - 2024-26

de non-opposition à déclaration préalable au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la déclaration préalable pour constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis, présentée le 29 janvier 2024 par la commune de MALLEMOISSON représentée par son maire, Monsieur Jean-Paul COMTE demeurant place de la République, 04510 MALLEMOISSON et enregistrée par la mairie sous le numéro DP 004 110 24 00004,

Vu l'avis de dépôt du dossier affiché en mairie le 30 janvier 2024,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 14 février 2024 et les pièces reçues le 14 mars 2024,

Vu le projet objet de la déclaration consistant en l'extension de la toiture d'un bâtiment communal, sur un terrain d'une superficie de 3401 m<sup>2</sup> situé l'esplanade Jean-Moulin à MALLEMOISSON (04510) et cadastré B 1038 et B 1293,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 14 mars 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le 15 mars 2024,

Le Maire,

Jean-Paul COMTE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.